

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 FEVRIER 2022 A 18 H 00 A LA SALLE DES FETES**

**CONVOCATION** : 22 FEVRIER 2022.

**PRESENTS** : MR ESCOFFIER Patrice, maire, MMES GORDILLO Nathalie, PAILLARD Sandrine, MRS MARTINAT Hervé, GACHON Wilfried, MMES REYNAUD Hélène, VALLON Marielle, VICTOURON Nadège, MRS REYNAUD Guy ,ROUBY Sébastien, GUENARD Jérôme

**ABSENTS** : Excusés : MR MARTURIER Christophe donne procuration à MR ESCOFFIER Patrice  
MME GARCIA-GARAIX Sylvie donne procuration à MME GORDILLO Nathalie  
MME LARRICHIUTA, MR CLOCHE.

**Secrétaire de séance** : MME GORDILLO Nathalie

.....

**DELIBERATION OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022**

M. le Maire soumet au conseil municipal la délibération qui permet d'inscrire des crédits d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faire des crédits inscrits au chapitre 16), soit :

Montant des dépenses d'investissement : 825 055 €

Chapitre 16 « remboursement d'emprunts » : 45 000 €

Soit : **780 055 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **195013 €** soit 25 % de 780 055 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**DELIBERATION POUR AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RETRAIT DE TROIS COMMUNES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FOURRIERE ANIMALE (SIFA)**

Les communes de Mondragon, Mornas et Piolenc ont confirmé leur choix de quitter le SIFA. Le comité syndical, par délibération du 06 décembre 2021 a acté les modalités de retrait de ces trois communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour être accepté, le retrait d'un membre doit recevoir l'aval de la majorité qualifiée des collectivités membres du SIFA dans un délai de 3 mois, soit au 15 mars 2022. A défaut de délibération, la décision du membre est réputée défavorable. Le conseil municipal décide de ne pas délibérer sur ce point.

## **DELIBERATION POUR LA MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : AUTORISATION A CONSULTER DES BUREAUX D'ETUDES ET SOLLICITER DES FINANCEMENTS**

Dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement, le conseil municipal doit délibérer pour approuver le plan de financement prévisionnel global évalué à 41 721 € HT ainsi que le reste à charge communal de 20 % soit 8 344.20 €.

L'estimation globale des dépenses H.T. comprend :

- 24 000 € pour l'étude
- 10 000 € pour les travaux associés au besoin de l'étude (mise à la cote de regard...).
- 3 400 € d'aléas sur les travaux et sur l'étude
- 4 321 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une délibération est prise à l'unanimité pour :

- Approuver le plan de financement prévisionnel global
- Autoriser le Maire à lancer la consultation et à en assurer la publicité
- Solliciter les financements les plus élevés possible auprès des financeurs institutionnels (Agence de l'Eau, Conseil Départemental de la Drôme)
- Donner pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

## **PROJET ACQUISITION DE LA MAISON TISSOT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la vente de la maison TISSOT est parue sur plusieurs sites immobiliers et qu'un compromis de vente a été signé.

Lors de la réunion du conseil municipal de janvier, il avait été envisagé d'acheter cette maison du fait de la dangerosité des grottes attenantes, propriété de la commune et de la possibilité de sa démolition en vue d'un projet d'aménagement du vieux village.

Le devis de démolition s'élève à 8 500 € HT.

Monsieur le Maire propose de débattre sur ce point en commission d'Urbanisme.

Elle est fixée le 03 mars à 18 H 00.

## **IMPLANTATION DES POINTS DE COLLECTES « ENTERRES » D'ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des deux points de collecte choisis pour la disposition des conteneurs, soit :

- Salle des fêtes
- Place des balmes (Bartras)

Le conseil municipal prend connaissance des plans de fouille ; le choix se porte sur la pose de 4 containers enterrés (ouverture plus importante pour le dépôt des ordures) de 5 m3 ;

Le reste à charge pour la commune suivant devis de l'EIRL BASSO s'élève à : 9 940 € HT, le choix s'étant fait sur un sol béton plutôt qu'un sol gravillonné.

## **PANNEAU D’AFFICHAGE LEGAL ELECTRONIQUE : PROPOSITION**

Mr MARTINAT informe le conseil municipal de la proposition de la Société ADTM pour la fourniture d’un panneau d’affichage légal électronique.

Taille de l’écran : 27 ” – Accessibilité PMR .

Navigation dans les menus par 4 boutons.

Matériel : 1900 € HT

Logiciel : Accès serveur : 290 €

Abonnement annuel : 250 € HT (logiciel en mode hébergé, mise à jour).

Le raccordement sera effectué par DMS INFO et l’installation par les employés communaux.

Une présentation du logiciel a été faite par Visio au personnel administratif et Mr MARTINAT.

## **MUTELLE SANTE DES AGENTS : PROPOSITION**

Mr GACHON informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d’une convention de participation.

A l’issue de l’analyse des offres, le marché a été attribué à IPSEC Assureur.

La convention de participation couvrant le risque SANTE se termine au 31 décembre 2025.

L’adhésion pour les agents est facultative. L’information sera reléguée au personnel communal.

La décision d’adhérer à la convention de participation sera prise ultérieurement.

## **DELIBERATION POUR AVIS FAVORABLE A LA PROLONGATION DE L’EXPLOITATION D’EDF**

Le conseil municipal est appelé à formuler son avis concernant les dispositions proposées par EDF lors du 4<sup>ème</sup> examen périodique du réacteur électronucléaire n° 1 de l’Installation Nucléaire de Base N° 87, situé sur le Centre Nucléaire de Production d’Electricité du Tricastin sur la Commune de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX.

Une délibération est prise à la majorité (8 voix Pour - 5 abstentions) pour approuver les dispositions proposées comme précédemment.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Scrutins Election Président de la République**

Les permanences ont été choisies par les conseillers municipaux pour les deux tours du scrutin. Les bureaux de vote seront ouverts de 08 H à 19 H.

### **Repas du 13 juillet 2022**

Proposition de 2 traiteurs pour le repas républicain. Les menus proposés par le traiteur LATOUR sont retenus : 24 € ou 22.50 € par personne.

**Cabanon du bonheur des Ages :**

Démolition : 930 € HT

Réhabilitation : 6 500 € HT

**Muret Pizzeria :**

Démolition du muret et pose de barrières pour déplacement de la terrasse et faciliter le passage des piétons PMR : 810 € HT

En attente de devis pour marquage au sol parking Bar et épicerie

**Démission de Mme LARICCHIUTA Peggy**

Lecture est donnée de la lettre de Mme LARICCHITA qui propose sa démission après son départ de la commune.

Commission Finances : jeudi 10 mars 2022 à 18 H 00

FIN DE SEANCE A 20 H

<i>CLOCHE Jacky</i>	<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>GACHON Wilfried</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GRACIA- GARAY Sylvie</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
<i>LARICCHIUTA Peggy</i>	<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>MARTURIER Christophe</i>
<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>REYNAUD Hélène</i>	<i>REYNAUD Guy</i>
<i>ROUBY Sébastien</i>	<i>VALLON Marielle</i>	<i>VICTOURON Nadège</i>